

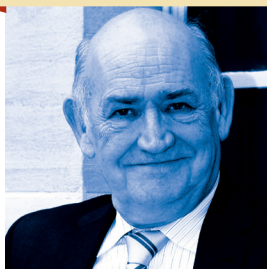


CHARTRE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

DU RUGBY FRANÇAIS



LE MOT DU PRÉSIDENT



Lors des 1^{ères} assises nationales du rugby, organisées par la FFR. en février 2012, la famille du rugby s'interrogeait, dans un contexte de développement économique et médiatique de son sport, sur la meilleure façon d'affirmer, protéger, promouvoir et diffuser les valeurs fondamentales qu'il a toujours véhiculées.

Elle avait alors préconisé de mettre en place une charte d'éthique et de déontologie pour tous, du jeune joueur à l'international, des parents aux dirigeants en passant par les institutions qui la représentent, s'inscrivant ainsi dans la volonté du législateur de renforcer l'éthique du sport.

Ses différents acteurs n'ont aucun doute sur ces valeurs morales fondamentales, ces valeurs éthiques qui font consensus et leur dictent depuis toujours les comportements déontologiques qu'ils se doivent d'adopter. Cela va sans dire.

Cela va sans dire mais cela va encore mieux en l'écrivant ; comme une façon pour la famille du rugby de renforcer, de revendiquer et d'assumer le socle sur lequel elle s'est construite et qu'elle défend avec ardeur depuis de longues années, mais aussi de rappeler combien la solidarité et la combativité, dans le respect de l'autre et la maîtrise de soi, sont l'essence même de ce sport si spécifique qu'elle aime tant partager et faire partager.

La Charte d'éthique et de déontologie du rugby français ne se veut pas un simple recueil de doléances ou de vœux pieux. Elle est le fruit d'une réflexion concertée de toutes les forces vives du rugby français, qui veulent s'ancrer dans la société moderne et préparer l'avenir sans renier ses traditions. Synthèse des efforts déjà accomplis par le passé, inspirée des recommandations formulées par le Comité national olympique et sportif français mais fidèle à notre identité, cette charte a une portée générale et universelle pour le rugby français auquel elle entend donner, sans prétention mais avec conviction, des exemples de bonnes pratiques qui lui permettront de poursuivre son développement et de faire face, sereinement, aux grands défis de demain.

Alors, il reste à chacun d'entre nous d'en prendre connaissance et de se demander « ce qu'il peut », « ce qu'il veut » et « ce qu'il doit » faire pour l'avenir de notre sport qui n'appartient à personne mais nous engage tous.

Pierre CAMOU,

président de la Fédération Française de Rugby

BILLET de Lucien Simon, membre du Comité Directeur de la LNR



Notre sport trouve ses racines dans des luttes ancestrales où des groupes, bandes, villages, s'affrontaient collectivement.

Dans ces combats-là, il ne suffisait pas de défendre son territoire, mais il fallait en conquérir un autre en y déposant une « outre », témoignage de sa victoire.

Dans tous les autres jeux, il suffit de projeter, d'envoyer le ballon ou la balle.

Pour nous l'objectif est différent : il faut y aller soi-même.

Mécaniquement, le défenseur peut se contenter d'empêcher l'assaillant d'avancer et cela, il peut le faire par un affrontement direct et total.

Primitif, ce jeu ne l'est plus puisqu'avec la complicité de William Webb Ellis, nous l'avons codifié, civilisé et peut-être anobli. Or, le développement de notre sport s'est toujours fait avec la conscience que le retour à une forme de barbarie nous guettait si nous n'y prenions garde.

Aussi, le rugby doit être plus vigilant que d'autres sports à conserver, à cultiver ce qu'il est convenu d'appeler « ses valeurs ». Ces valeurs pour tout dire, n'ont rien de spécifiques : respect de l'autre, de tous les autres (public, arbitre, institutions ...), fraternité, convivialité, élégance comportementale, garantie d'indépendance, quête de justice, sont des qualités, des vertus cardinales que tout honnête homme doit tenter d'appliquer.

Il n'y a rien de mystérieux, c'est la formulation qui est piègeuse : il n'existe pas de valeurs du rugby qui n'existeraient qu'au rugby. Le respect de l'éthique et de la déontologie ne nous sont pas réservés mais nous devons être simplement plus attentifs que tous les autres à les respecter.

L'on pourrait être tenté de conclure en disant qu'il ne faudrait plus parler des valeurs du rugby, mais des valeurs au rugby. Menacé par ses racines et son passé, le rugby avait trouvé son harmonie dans son régionalisme et sa pratique limitée précautionneusement à des initiés séculaires, éduqués, façonnés par la tradition orale et préservés par la complexité de la règle.

Il ne s'épanouissait que sur ses terres historiques avec quelques rares exceptions.

La porte s'est ouverte et c'est tant mieux.

Le professionnalisme, le développement géographique, la médiatisation, la mondialisation, la féminisation, autant de motifs de satisfaction objective de voir prospérer ce que l'on aime, de le partager, de satisfaire à l'impérieuse nécessité d'accueillir les autres pour se régénérer.

Le souci de l'immédiateté, l'attente de résultats, les enjeux financiers, la judiciarisation, autant de données qu'il nous faut aussi intégrer.

Menacées par ses origines ancestrales, les valeurs du rugby pouvaient l'être dans son futur immédiat.

Le temps est donc venu de tenter d'écrire ce que nous devons respecter plus que d'autres pour pouvoir transmettre ce que nous avons peut être mieux su faire que d'autres.

Transmettre signifie étymologiquement « envoyer au-delà ».

Au rugby, celui qui transmet, qui passe, ne peut le faire qu'en deçà.

Cet en arrière n'est qu'apparent.

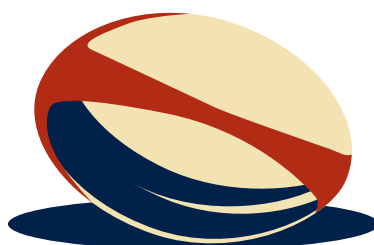
Le porteur éphémère du témoin sait qu'il s'essoufflera, se fatiguera, subira un placage et finira par tomber.

Pour que vive la balle, pour que vive le jeu, pour que vive la vie, il aura dû, juste avant, regarder en arrière pour faciliter la course de celui qui vient après lui et qui va vers le même horizon.

Alors, il s'effondrera sur l'herbe ou dans la poussière, apercevant celui qui le suivait avant et qui le précède maintenant, courant au loin vers une terre plus espérée que promise, le sourire du geste juste et du devoir accompli, éclairera son visage.

SOMMAIRE

XV principes qui s'imposent à tous	p.6
Principe I	
Respecter les règles du jeu dans la lettre et dans l'esprit	p.8
Principe II	
Respecter l'arbitre, acteur indispensable du jeu	p.9
Principe III	
Adopter un comportement exemplaire en toute circonstance	p.10
Principe IV	
Respecter et préserver la santé et l'intégrité physique de tous les pratiquants	p.11
Principe V	
Faire du rugby un vecteur d'éducation, de développement et de lien social	p.12
Principe VI	
Se former tout au long de sa vie d'acteur du rugby	p.13
Principe VII	
Gagner, mais pas à n'importe quel prix	p.14
Principe VIII	
Assurer le libre et égal accès de tous à la pratique du rugby	p.15
Principe IX	
Veiller au respect des valeurs fondamentales du rugby et à leur universalité	p.16
Principe X	
Encourager le jeu et promouvoir la responsabilité des femmes dans le rugby	p.17
Principe XI	
Garantir l'indépendance fonctionnelle des institutions du rugby	p.18
Principe XII	
Garantir le déroulement sincère et équitable des compétitions sportives	p.19
Principe XIII	
Contribuer à la protection de l'environnement et au développement durable	p.20
Principe XIV	
Associer les parents et les spectateurs à l'éthique et à la déontologie du rugby	p.21
Principe XV	
Promouvoir l'éthique et la déontologie du rugby avec les partenaires de la discipline	p.22



L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DU RUGBY



XV PRINCIPES QUI S'IMPOSENT À TOUS*



LA FAMILLE DU RUGBY

La famille du rugby comprend les acteurs du rugby, les institutions du rugby et les personnes environnantes.

LES ACTEURS DU RUGBY

Les joueurs, les arbitres, les officiels de match, les éducateurs, les entraîneurs, l'encadrement technique et l'encadrement médical et paramédical, les dirigeants, les personnels salariés des clubs et les bénévoles sont les acteurs du rugby.

Ils ont comme responsabilité partagée de garantir le bon déroulement et le plaisir du jeu, le dépassement de soi et la convivialité qui sont autant de valeurs, pour lesquelles ils en sont venus à pratiquer, à encadrer ou à diriger.

Faire du rugby, à quelque niveau et sous quelque forme que ce soit, comme occuper quelque responsabilité au sein d'une organisation sportive, suppose de se soumettre en toute circonstance à des règles éthiques et déontologiques, pour soi-même et pour les autres.

LES INSTITUTIONS DU RUGBY

Les institutions du rugby regroupent les clubs, amateurs et professionnels, la Fédération Française de Rugby et ses Comités territoriaux et départementaux, la Ligue Nationale de Rugby ainsi que les organisations représentatives des joueurs, des entraîneurs, des arbitres et des clubs. Elles assurent l'encadrement des pratiquants et des activités sportives et veillent au déroulement régulier des épreuves, c'est-à-dire dans des conditions qui garantissent l'équité, l'intégrité, la santé et la sécurité.

Elles sont les garantes du respect et de la transmission de l'esprit sportif et des valeurs du rugby.

Les institutions du rugby doivent être des porte-paroles crédibles et reconnus et doivent par conséquent s'appliquer à elles-mêmes les valeurs du rugby, tout en adoptant des règles démocratiques de fonctionnement, de gouvernance et d'organisation qui favorisent la diffusion, la compréhension et l'adhésion de tous à ces valeurs.

LES PERSONNES ENVIRONNANTES

Dans un contexte de fort développement de pratique et d'exposition médiatique, la sphère d'influence du rugby s'étend : les supporters, les parents des joueurs, les collectivités territoriales, les partenaires commerciaux et les médias font ainsi partie intégrante de la « famille » du rugby.

À ce titre, ils partagent la même responsabilité que les acteurs et les institutions du rugby pour la promotion et le respect des principes d'éthique et de déontologie ; il leur appartient, dans un cadre et selon des règles qui leur sont propres, d'adopter une attitude compatible avec leur implication dans le rugby.

** Dans ce texte, le masculin implique le féminin, le singulier le pluriel et vice versa.*

PRINCIPE

RESPECTER LES RÈGLES DU JEU DANS LA LETTRE ET DANS L'ESPRIT

La pratique du rugby se caractérise par l'affrontement physique individuel et collectif. Cette spécificité nécessite d'autant plus le respect des règles du jeu et des règlements sportifs qui définissent les conditions du jeu afin d'allier l'engagement physique, la sécurité et l'égalité des chances.

À tort ou à raison, les règles du jeu sont perçues comme complexes, évolutives dans le temps, multiples et sont en outre variables selon le niveau de pratique. Afin que chacun puisse s'épanouir pleinement dans sa pratique du rugby et/ou s'intéresser à la discipline, il est nécessaire que les règles qui structurent le jeu soient comprises, appliquées et respectées.

OBJECTIFS

- Disposer de règles du jeu simples et cohérentes : plus une règle est simple, mieux elle est comprise et respectée.
- Admettre, enseigner, appliquer et faire appliquer en toute circonstance les règles du jeu.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

- Expliquer et enseigner les règles du jeu par l'exemple, de façon ludique et pédagogique, notamment auprès des plus jeunes. Les éducateurs jouent à cet égard un rôle primordial.
- Appliquer la règle en tenant compte du niveau de pratique, afin d'en faciliter l'apprentissage par une assimilation progressive.
- Promouvoir auprès de tous, le rôle structurant des règles du jeu dont découlent les droits et devoirs de chacun.
- Donner l'occasion aux joueurs de pratiquer l'arbitrage à un niveau éducatif.



RESPECTER L'ARBITRE, ACTEUR INDISPENSABLE DU JEU

Il est impossible de jouer sans arbitre. Plus encore au rugby, où il est le garant du respect des règles d'un jeu au cours duquel il doit gérer 30 joueurs (le ratio arbitre/joueurs de 1 pour 30 y est le plus faible de tous les sports).

Le rôle de l'arbitre est d'autant plus important, qu'il doit prendre en compte l'esprit du jeu en plus de la lettre de la règle : il est le « directeur du jeu », plus que « l'apporteur de la règle », ce qui rend sa tâche difficile. Ce statut doit d'ailleurs l'inciter à adopter une attitude ouverte et propice à l'échange.

Placé au plus près de l'action, l'arbitre a sa vision des faits de jeu que tous les autres acteurs se doivent d'accepter, bien qu'elle puisse être différente de la leur.

OBJECTIFS

- Développer à tous les niveaux une pratique du rugby toujours plus respectueuse de l'autorité des décisions des officiels de match, en premier lieu de celles de l'arbitre de champ.
- Créer les conditions d'une telle pratique, fondée sur un respect mutuel entre les officiels de match et les autres acteurs du jeu, en promouvant des échanges francs, courtois et constructifs, y compris en dehors du terrain, en protégeant en toute circonstance les officiels de match contre toute forme d'indiscipline et en favorisant de façon permanente, par toute action appropriée, la compréhension de leurs rôles par les pratiquants.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

- Mener des opérations de communication auprès des joueurs, entraîneurs et dirigeants, afin de leur faire prendre conscience du rôle fondamental des officiels de match et des conditions d'exercice de leurs missions.
- Placer à un moment donné, tout joueur en position d'arbitre.
- Promouvoir toute initiative mettant en avant les vertus de l'échange (par ex., briefing pré-match et débriefing post-match entre l'arbitre et les capitaines des équipes).
- Sensibiliser les officiels de match à la nécessité d'être et de demeurer compétents, garants de la règle et de l'équité et de toujours pouvoir justifier leurs décisions.
- Valoriser les fonctions de l'arbitre, en l'intégrant mieux dans la vie des clubs et des institutions territoriales du rugby et en suscitant les vocations à exercer ces fonctions.
- Lutter avec la plus grande sévérité contre toute forme d'indiscipline envers les officiels de match, en prévoyant par exemple des conventions entre le Ministère public et les comités territoriaux de rugby pour juger rapidement les incidents les mettant en danger.
- S'astreindre à un devoir de réserve à l'égard des officiels de match impliquant l'interdiction de manifester ostensiblement son désaccord avec leurs décisions, sur et en dehors du terrain. Les clubs, employeurs d'entraîneurs et de joueurs professionnels, pourraient introduire cette obligation de réserve dans les clauses du contrat de travail.

PRINCIPE

ADOPTER UN COMPORTEMENT EXEMPLAIRE EN TOUTE CIRCONSTANCE

À tous les niveaux et bien sûr au plus haut niveau, plus exposé médiatiquement, les acteurs du rugby et notamment les pratiquants, doivent avoir particulièrement conscience de l'image qu'ils présentent.

Leur comportement a valeur d'exemple, aussi bien de manière positive que négative, et ce comportement se doit d'être irréprochable.

OBJECTIFS

- Asseoir la pratique du rugby, à tous les niveaux, sur les règles éthiques de ce sport et les principes déontologiques qui en découlent, tels que définis dans la présente Charte, en assurant la primauté de ces règles et principes sur les intérêts particuliers.
- Considérer que les règles éthiques du rugby et ses principes déontologiques constituent le socle de « l'intérêt supérieur du rugby » qui s'impose sur tout intérêt particulier.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

- Adopter en toute circonstance un comportement respectueux, en s'interdisant, sur ou en dehors des aires de jeu, de formuler des critiques, injures ou moqueries à l'égard d'un autre acteur de la compétition ou de la discipline.
- Avoir encore plus conscience, en tant qu'acteur du rugby de haut niveau, de l'impact de son image, de ses gestes ou paroles, notamment vis-à-vis du public et des médias.
 - S'assurer, en tant qu'éducateur, entraîneur et/ou dirigeant, d'un comportement garantissant une maîtrise psychologique de l'agressivité individuelle et un respect scrupuleux de l'environnement social et matériel, afin d'inspirer positivement l'attitude des autres acteurs, en premier lieu les [jeunes] sportifs.
 - Mettre en place un observatoire des comportements pouvant être alimenté notamment, par les rapports d'arbitres et des délégués des institutions du rugby.
 - Récompenser chaque année les comportements les plus exemplaires, par un prix de l'exemplarité.



RESPECTER ET PRÉSERVER LA SANTÉ ET L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE DE TOUS LES PRATIQUANTS

La préservation de la santé et de l'intégrité physique est un engagement fort et constant des institutions du rugby et constitue un axe incontournable de leur action.

Dans la pratique du rugby, les contacts physiques sont fréquents et peuvent être potentiellement dangereux. Chaque acteur du jeu doit donc avoir conscience de l'importance du respect de sa propre santé, de celle de ses partenaires et de celle de ses adversaires.

OBJECTIFS

- Donner le meilleur de soi-même, sur et en dehors du terrain, sans ne jamais porter délibérément atteinte à l'intégrité physique des autres acteurs ou mettre en péril sa propre santé.
- Promouvoir et développer à tous niveaux une pratique du rugby respectueuse de la santé et de l'intégrité physique des acteurs.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

- Inclure les problématiques de santé spécifiques au rugby dans toutes les formations, en insistant tout particulièrement auprès des éducateurs et des arbitres (par ex., organisation de « *journées sécurité* »).
- Former les entraîneurs, arbitres et plus globalement tous les acteurs du jeu à la reconnaissance de symptômes de traumatismes pouvant entraîner des conséquences graves, sinon irréversibles.
- Refuser catégoriquement qu'un joueur reste sur le terrain en cas de blessures manifestes ou de signes évidents de traumatismes. Les éducateurs et les membres du staff médical assument une responsabilité accrue pour contraindre le joueur à sortir du terrain.
- Adapter le rythme et l'exigence des entraînements au niveau de pratique.
- Considérer l'état de santé des joueurs en toute circonstance et quel que soit l'enjeu sportif.
- Consulter un médecin avant toute prise de médicaments ou de compléments alimentaires et en informer le référent médical du club.
- Multiplier à tous les niveaux, les actions de prévention et de sensibilisation aux risques pour la santé liés à toute pratique dopante ou déviante, notamment auprès des jeunes joueurs.



V PRINCIPE

FAIRE DU RUGBY UN VECTEUR D'ÉDUCATION, DE DÉVELOPPEMENT ET DE LIEN SOCIAL

Par ses valeurs, le rugby est un formidable outil d'insertion et d'intégration par le sport. Les initiations, les entraînements, les matches et toutes les actions mises en œuvre sont autant d'occasions pour transmettre ces valeurs, en permettant aux individus de s'épanouir individuellement dans le collectif.

OBJECTIFS

- Promouvoir et développer à tous niveaux, une pratique du rugby centrée sur l'éducation et l'épanouissement personnel.
- Faire de la pratique du rugby un moyen de lien et de promotion social.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

- Favoriser l'esprit collectif en valorisant l'équipe dans la victoire, plutôt que les joueurs individuellement.
- Favoriser les actions d'insertion, de réinsertion et d'intégration par le rugby.
- Participer par le rugby à des programmes caritatifs.
- Inclure dans l'encadrement des pratiquants, une participation et un accompagnement à leur éducation et à leur développement personnel, notamment pour les plus jeunes, en sensibilisant les éducateurs en ce sens.
- Développer les mesures en faveur des personnes en situation de handicap, notamment les traumatisés du rugby.



SE FORMER TOUT AU LONG DE SA VIE D'ACTEUR DU RUGBY

La formation est une donnée essentielle de l'épanouissement de tous les acteurs du rugby et permet en outre de pratiquer la discipline dans les meilleures conditions possibles.

Dès lors :

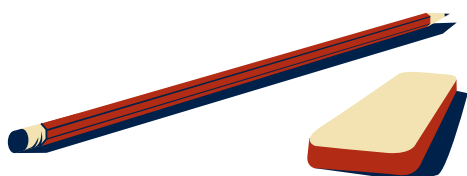
- l'éducateur doit pouvoir continuer à former efficacement les joueurs, en particulier les plus jeunes,
- le joueur, devenu joueur de haut-niveau, doit se former pendant toute sa carrière pour réussir sa reconversion également,
- l'arbitre doit en permanence se former aux règles, en constante évolution, pour être en mesure de les appliquer correctement,
- le dirigeant doit s'assurer d'évoluer en conformité avec l'environnement du rugby et de ses règles.

OBJECTIFS

- Favoriser l'amélioration des aptitudes et des compétences de tous les acteurs, y compris dans le cadre d'une recherche collective de progression et de performance.
- S'assurer que l'éducateur, même devenu entraîneur d'équipes professionnelles, conserve et développe ses fonctions d'éducateur (« entraîneur un jour, éducateur toujours »).

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

- Systématiser le double projet sportif et professionnel des joueurs de haut niveau, en recherchant par exemple des partenariats d'entreprises en faveur de leur reconversion.
- Organiser des formations ponctuelles sur l'environnement réglementaire à destination des dirigeants.
- Dispenser aux éducateurs une formation appropriée, leur permettant de transmettre les principes de jeu et les valeurs du rugby.
- Consolider la formation des arbitres par un apprentissage des règles qui tient compte des évolutions du jeu et des méthodes d'exercice de la fonction.
- Anticiper, dans le contrat de travail, le double projet sportif et professionnel.



VIII PRINCIPE

GAGNER, MAIS PAS À N'IMPORTE QUEL PRIX

Gagner est une motivation majeure. Accepter de perdre est également une condition essentielle à la participation à la compétition.

Jamais les enjeux financiers et la quête de reconnaissance ne devraient justifier l'adage « tous les moyens sont bons », en particulier par le recours systématisé à la justice, y compris sportive, pour remettre en cause les résultats acquis sur le terrain.

La victoire doit se gagner sur le terrain et l'incertitude du résultat, essence même du sport, doit être préservée.

OBJECTIFS

- Faire admettre comme un devoir, à tous niveaux de pratique, le refus de toute forme de tricherie destinée à fausser un résultat, le déroulement d'une phase de jeu ou à obtenir indûment un avantage en détournant la règle ainsi que les valeurs et principes contenus dans cette charte.
- Préserver l'aléa sportif et admettre le résultat chaque fois que la rencontre s'est déroulée conformément aux règlements en vigueur.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

- Donner à tous les joueurs l'occasion de participer aux matches, qui sont des opportunités de confrontation et de mise en situation faisant pleinement partie de leur formation.
- Sanctionner promptement et exemplairement, y compris dans les clubs, tous les comportements de tricherie, sur et en dehors du terrain.
- Mettre en place des moyens de résolution des situations de conflit par le dialogue entre les acteurs plutôt que par le recours systématique aux instances d'arbitrage.
- Dénoncer les recours contentieux qui présentent un caractère abusif et anti sportif.
- Encourager, en tant que club, dirigeant et éducateur, l'acceptation des résultats du terrain.



ASSURER LE LIBRE ET ÉGAL ACCÈS DE TOUS À LA PRATIQUE DU RUGBY

Le libre accès aux activités sportives pour tous et à tous les niveaux est reconnu comme un principe général du droit. Le rugby en a fait une valeur fondamentale. Il est donc du devoir éthique et déontologique de tous, et en premier lieu des institutions du rugby, de ne pas contourner ou méconnaître implicitement ce principe.

Tout individu peut avoir la possibilité de pratiquer le rugby sans que l'on puisse lui opposer, de façon expresse ou tacite, une incompatibilité ou un refus dû à sa situation sociale, son sexe, son âge ou son origine, sous réserve cependant d'y être autorisé au regard de critères médicaux.

OBJECTIFS

- Renforcer l'universalité du rugby en construisant et en développant un rugby accessible à tous, au moins au plus grand nombre.
- Justifier toute mesure tendant à refuser ou à restreindre l'accès d'un individu ou d'un groupement à la pratique du rugby dans la mesure où il respecte les règles d'éthique et de déontologie de notre sport.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

- Diversifier la pratique du rugby en fonction de la diversité des demandes, en offrant de meilleures possibilités de pratiquer le rugby sous toutes ses formes.
- Adapter les règles au niveau de pratique.



IV PRINCIPE

VEILLER AU RESPECT DES VALEURS FONDAMENTALES DU RUGBY ET À LEUR UNIVERSALITÉ

Le rugby est une école de la vie. Il se base sur les valeurs de solidarité, de convivialité, de combativité, de respect de l'adversaire et de l'arbitre, dans un esprit respectueux des traditions.

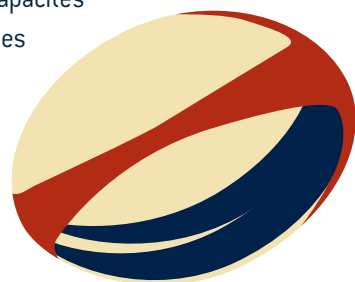
Il est naturellement de la responsabilité de ses institutions et de tous ses acteurs de transmettre ces valeurs au plus grand nombre et de les défendre.

OBJECTIF

- Promouvoir et développer à tous niveaux une pratique du rugby empreinte de tolérance et respectueuse des différences, refusant catégoriquement les attitudes et propos blessants et discriminatoires par rapport au sexe, à l'origine, aux apparences ou aux capacités physiques, à la condition sociale, aux orientations ou aux préférences sexuelles réelles ou supposées, aux opinions religieuses ou politiques.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

- Constituer un comité d'éthique et de déontologie du rugby chargé de veiller au respect des règles éthiques et des principes déontologiques tels que définis dans la présente Charte.
- Faire adhérer à la présente Charte les présidents des différentes institutions du rugby et les principaux acteurs du rugby.
- Sanctionner tout manquement aux règles élémentaires de bonne conduite et de respect d'autrui avec discernement et sévérité, en renforçant tout particulièrement la lutte contre les attitudes ou propos discriminatoires ; en cas d'action pénale, sensibiliser les clubs concernés à l'intérêt de se porter partie civile.
- Promouvoir et favoriser la solidarité entre le rugby professionnel et le rugby amateur, élément fondateur de la famille du rugby.
- Promouvoir la convivialité entre les clubs, adversaires d'un jour, sans laisser les enjeux sportifs et économiques altérer les relations entre les dirigeants des deux clubs. Instaurer, par exemple, un « *protocole de convivialité* » régissant les bons comportements à adopter par l'équipe accueillante à chaque match de rugby, amateur comme professionnel.
- Impliquer les dirigeants dans la responsabilité qu'ils détiennent à garantir le respect des valeurs du rugby.



ENCOURAGER LE JEU ET PROMOUVOIR LA RESPONSABILITÉ DES FEMMES DANS LE RUGBY

Il est essentiel d'accroître la pratique féminine et, par ailleurs, d'assurer une représentativité des femmes dans les instances dirigeantes.

OBJECTIF

- Promouvoir et développer la féminisation du rugby dans l'esprit de l'universalité de la discipline.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

- Développer des actions destinées à inciter plus de femmes à pratiquer le rugby et à occuper des responsabilités associatives, en se servant par exemple de la pratique scolaire.
- Concevoir des formes de pratiques ou des systèmes de compétition qui favorisent la pratique féminine, tel que le rugby à 7.
- Adapter des mécanismes démocratiques tenant compte de la proportion de licenciées, afin de permettre à un plus grand nombre de femmes qui le souhaitent d'accéder à des postes de dirigeants locaux ou fédéraux.



VI PRINCIPE XI

GARANTIR L'INDÉPENDANCE FONCTIONNELLE DES INSTITUTIONS DU RUGBY

L'organisation du sport en France est fondée sur l'indépendance de fonctionnement des associations sportives. Cette indépendance institutionnelle doit toutefois s'exercer dans le respect des prérogatives relevant de l'État et définies par le code du sport. Cette situation particulière ne doit pas empêcher les institutions du rugby de garantir en toute indépendance l'uniformité et l'universalité des règles, notamment sportives.

OBJECTIFS

- Développer des relations harmonieuses entre les institutions du rugby et les clubs qui leur sont affiliés, ainsi qu'avec les autorités publiques, tout en préservant leur autonomie fonctionnelle, garante de leur indépendance.
- Garantir un fonctionnement démocratique, transparent et impartial des institutions du rugby, notamment en prévenant les conflits d'intérêt.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

- Renforcer le processus démocratique de désignation des dirigeants et la transparence de fonctionnement des organes des institutions du rugby.
- Garantir l'impartialité des membres des institutions du rugby, de leurs organes et de leurs commissions, notamment disciplinaires, ainsi que des décisions prises, en étant particulièrement vigilants sur l'existence à tous les niveaux, d'éventuels conflits d'intérêts.
- Privilégier autant que possible les sources de financement permettant aux institutions du rugby de préserver leur autonomie et être vigilant sur l'origine des fonds destinés à ce financement.
- Limiter le cumul de mandats de dirigeants des institutions du rugby et faciliter à tout licencié qui le souhaite, le dépôt de sa candidature aux postes à responsabilités.
- Veiller à faire perdurer les mécanismes institutionnels et financiers de solidarité entre le secteur amateur et le secteur professionnel, et entre les divisions professionnelles.



GARANTIR LE DÉROULEMENT SINCÈRE ET ÉQUITABLE DES COMPÉTITIONS SPORTIVES

La confiance que les pratiquants et les passionnés portent au déroulement des compétitions et aux institutions qui les organisent est une condition de la pérennité et du développement du rugby.

OBJECTIFS

- Garantir l'équité et la sincérité des compétitions organisées par les institutions du rugby, à tous les niveaux de pratique.
- Promouvoir auprès de tous les acteurs une pratique du rugby sur laquelle ne pèse aucun soupçon de manipulation des résultats.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

- Veiller à ce que les clubs prennent part aux compétitions en demeurant dans une situation financière saine, stable et transparente.
- S'assurer que les actionnaires ne détiennent pas de participations dans plusieurs clubs d'une même division ou susceptibles de s'affronter.
- Sanctionner sportivement toute forme de manipulation des résultats ou des phases de jeu des compétitions.
- Prohiber l'usage ou le trafic de produits dopants et, le cas échéant, mener à bien la mission disciplinaire à l'égard des contrevenants.
- Informer les acteurs du jeu des risques liés aux manipulations ainsi qu'aux paris sportifs et signaler tout fait de ce type aux autorités publiques et judiciaires compétentes.



PRINCIPE

CONTRIBUER À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable occupe désormais une place centrale dans tous les domaines de la société, sport compris.

Des initiatives existent à tous niveaux : « *Stratégie du développement durable du sport* » du Ministère chargé des sports, « *Agenda 21 du Sport* » du Comité national olympique et sportif français, « *Agenda 21* » locaux, etc.

La pratique du rugby n'est pas sans incidence sur l'environnement. Il est essentiel que chacun prenne à son niveau les mesures adéquates pour contribuer à sa préservation dans une perspective durable.

La mise en œuvre des mécanismes de développement durable est, pour le rugby, une opportunité unique de créer une dynamique positive derrière un projet fédérateur en impliquant toutes les parties prenantes. Cette mise en œuvre ne peut que contribuer à promouvoir les valeurs du rugby.

OBJECTIFS

- Développer et promouvoir un rugby « éco-responsable ».
- Sensibiliser les acteurs du rugby aux enjeux de protection de l'environnement et de développement durable en poursuivant le plan d'actions « *Développement durable de la FFR* » et les opérations de vulgarisation telles que, par exemple, « *Les 15 Éco-Gestes du rugby* ».

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

- Prendre en compte les principes de développement durable dans toutes les étapes de construction et d'utilisation des stades de rugby, dans l'organisation des manifestations et dans la production des matériels.
- Utiliser des modes de transports éco-responsables, tels que le transport en commun ou le covoiturage.
- Récompenser l'action des clubs ou des acteurs du rugby en faveur du développement durable.
- Développer les opérations de collecte et de redistribution des équipements du rugby, telles que l'opération « *Drop ton Matos* ».
- Intégrer les principes de développement durable dans les achats auprès de fournisseurs.



ASSOCIER LES PARENTS ET LES SPECTATEURS À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE DU RUGBY

Les parents sont une composante importante de la vie du club : leur implication à tous les niveaux contribue au bon fonctionnement et à la convivialité du rugby. L'éducation sportive de son enfant suppose cependant que, prioritairement, le parent laisse l'éducateur et les dirigeants du club agir et n'intervienne pas de façon intempestive, que ce soit lors des entraînements ou lors des matches.

Les spectateurs sont des acteurs du match de rugby, par leur engagement et l'ambiance qu'ils créent autour de la rencontre. La convivialité et le bon esprit des spectateurs, qui permettent aujourd'hui de mélanger sans précaution les supporters d'équipes concurrentes et de favoriser les échanges, sont des valeurs qui doivent à tout prix être préservées.

OBJECTIF

- Positionner les rôles et responsabilités des éducateurs, dirigeants et institutions du rugby et les partager avec les parents, l'entourage des joueurs, ainsi qu'avec les spectateurs, afin de préserver notamment, la convivialité du rugby.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

- Faire reconnaître et accepter la légitimité des éducateurs et des dirigeants vis-à-vis des parents et les conforter dans leurs prérogatives, en rédigeant par exemple un livret du parent et un livret du dirigeant et de l'éducateur.
- Favoriser la participation des parents à la vie des clubs.
- Sensibiliser les dirigeants de clubs à la Charte d'éthique et de déontologie du rugby français et à la responsabilité qui est la leur dans la promotion et la diffusion des principes et valeurs qu'elle contient, notamment auprès de l'environnement du club.
- Favoriser et valoriser les comportements exemplaires des spectateurs supporters, en organisant des rencontres avec les supporters de l'autre équipe ou en créant une journée des supporters.
- Systématiser les messages véhiculant les valeurs du rugby dans les stades : respect de l'arbitre, silence pour les buteurs ...

PROMOUVOIR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DU RUGBY AVEC LES PARTENAIRES DE LA DISCIPLINE

Les médias couvrent les matches et plus globalement l'actualité du rugby, en toute indépendance. Il faut bien mesurer les effets positifs et parfois négatifs sur les acteurs du jeu, notamment les plus jeunes, que peut avoir l'exposition de certains faits ou comportements.

Par leurs audiences, les médias jouent ainsi un rôle essentiel pour la promotion du rugby et de ses valeurs. Les partenaires, en signant un accord avec les institutions du rugby, s'associent aussi aux principes d'éthique et de déontologie de ce sport. Par exemple, à partir d'événements dédiés, ils contribuent à la diffusion des valeurs du rugby. De plus, les liens entre les clubs et les partenaires du rugby permettent de favoriser la reconversion des joueurs et entraîneurs des équipes professionnelles.

OBJECTIFS

- Consolider la relation loyale et durable avec les médias et les partenaires en les associant à l'éthique et à la déontologie du rugby.
- Soutenir et favoriser les initiatives des médias et des partenaires contribuant à la promotion des valeurs du rugby.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

- Annexer la Charte d'éthique et de déontologie du rugby français à tous les partenariats et appels d'offre des droits de diffusion.
- Inciter les médias à privilégier la diffusion des actions positives qui traduisent les valeurs du rugby, en mettant en avant, par exemple, le comportement collectif plutôt que systématiquement le marqueur d'essai, ou en montrant les haies d'honneur et les moments de convivialité entre spectateurs.
- Inciter les médias et les partenaires à s'intéresser à toutes les pratiques du rugby qui contribuent à augmenter l'attractivité de la discipline auprès de nouveaux pratiquants potentiels.
- Distinguer les clubs formateurs et renforcer ainsi la solidarité entre clubs professionnels et clubs amateurs.
- Organiser une fois par an un rendez-vous annuel entre les institutions du rugby et les médias pour échanger sur le bilan de l'année sportive écoulée et montrer ce qui fait les valeurs du rugby.
- Associer les partenaires du rugby à une journée dédiée aux valeurs du rugby et à leur nécessaire diffusion.
- Favoriser l'interaction entre le monde professionnel et le rugby, notamment sur les questions de reconversion des sportifs.



CETTE CHARTE A ÉTÉ RÉDIGÉE À LA SUITE D'UN TRAVAIL COMMUN
DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY ET DE LA LIGUE NATIONALE DE RUGBY.

À Paris, le 13 juin 2015,
sous le regard bienveillant
de M. Patrick KANNER,
Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports,
et de M. Thierry BRAILLARD,
Secrétaire d'État aux Sports,
et avec le concours,
de M. Alain GAILLARD, président de TECH XV
de M. Jean-Christophe GASTOU, président de l'UNAR
de M. Marcel MARTIN, président de l'UCPR
de M. Gérard RISACHER, président de la FFSR
de M. Robins TCHALE-WATCHOU, président de PROVALE.

Pierre CAMOU,
président de la Fédération Française de Rugby

Paul GOZE,
président de la Ligue Nationale de Rugby



CHARTRE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

DU RUGBY FRANÇAIS



Fédération Française de Rugby

3-5, rue Jean Montaigu - 91460 Marcoussis

www.ffr.fr  [@FFR_officiel](https://twitter.com/FFR_officiel)  [/FFR.officiel](https://www.facebook.com/FFR.officiel)



Ligue Nationale de Rugby

25-27, avenue de Villiers - 75017 Paris

www.lnr.fr  [@lnr_fr](https://twitter.com/lnr_fr)  [/lnr.fr](https://www.facebook.com/lnr.fr)